

République Française - Commune de GLUIRAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONJOINTE REVISION DU PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°18/035 du 27 août 2018, le maire de GLUIRAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique conjointe en tant qu'autorité coordinatrice sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme PLU et du zonage assainissement en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Le maître d'ouvrage pour le projet de révision du PLU est la commune de Gluiras sise Place de la Liberté - 07190 GLUIRAS

Le maître d'ouvrage pour le projet de zonage d'assainissement est la CAPCA sise 1, rue Serre du Serret - 07000 PRIVAS.

A cet effet, Mme Mireille JOURGET a été désignée comme commissaire-enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête se déroulera en mairie du 17 septembre 2018 au 16 octobre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est consultable :

- En mairie de Gluiras sur format papier
- En mairie de Gluiras sur un poste informatique
- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-gluiras.fr

La commissaire-enquêtrice recevra en mairie les :

- 17 septembre, 06 octobre et 16 octobre 2018 de 09 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du PLU et du zonage assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (le cas échéant), par voie électronique, à la commissaire-enquêtrice, à la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport unique et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune, dès qu'ils seront transmis.

Marc TAULEIGNE

Maire de la Commune de GLUIRAS

